

Vérification aux comptes 2019



Fédération Française
de Spéléologie

Paul RABELLE et Pascal LAMIDEY

Méthode de travail



Fédération Française
de Spéléologie

En raison de la crise sanitaire du Covid-19 et des restrictions de circulation, nous avons été contraints d'assumer notre mandat à distance, en ligne ce qui n'a pas manqué d'entraîner quelques problèmes de vérification « physique », de compléments d'informations et de précisions auprès de la comptable du siège.

Vous voudrez bien nous pardonner si des remarques de notre part étaient injustifiées de ce fait.

Le but de notre mission, la vérification des comptes de la Fédération :

- évaluer l'application des procédures comptables fédérales dans le respect du règlement financier,
- vérifier la concordance des dépenses par rapport aux actions menées en 2019.

Toutes les notes de frais, factures des commissions, délégations, des élus, des salariés ont été examinées.

Nous avons finalisé notre rapport fin mai 2020.



Points positifs

✦ Cette année, nous avons constaté le respect global des procédures comptables de la Fédération.

✦ Les notes de frais présentées sont dans l'ensemble en conformité, cependant nous avons remarqué une recrudescence de manquements.

Pour exemples : des justificatifs absents, des montants ne correspondant pas, covoiturage sans les noms des passagers, nombres de repas et/ou nuitées non précisés, dépassement des forfaits alloués, invités non cités...

Pour les transports en voiture personnelle il est rappelé que les allers-retours doivent être calculés sur la base Michelin, et que les détours et déplacements sur place doivent être quantifiés et justifiés dans la NDF.

Points d'amélioration



Fédération Française
de Spéléologie

Afin de pallier aux oublis, il est indispensable d'appliquer le cheminement classique des notes de frais, dans les 30 jours :

Auteur de la Ndf → Président ou trésorier commission → Siège fédéral.

Rappel aux présidents ou trésoriers des commissions : vérifier que les cartouches des notes de frais soient correctement remplis et lisibles. Joindre TOUS les justificatifs correspondants. A défaut de présentation de toutes les pièces, la NDF doit être refusée.

Ne pas hésiter à accompagner d'une note explicative les justificatifs pour en faciliter le contrôle avec la dernière version du modèle NDF, plus précisément dans les rubriques « communication, détails, précisions » et « autres, à préciser » pour les achats divers.

Préciser l'objet des factures et leur traduction en français si nécessaire, et le nom du commanditaire.

Conclusion



Fédération Française
de Spéléologie

- ✈ Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation, il est primordial que les procédures soient respectées.
- ✈ Nous tenons à remercier la comptable pour sa réactivité et sa disponibilité, en cette période difficile de confinement et de télétravail.